

Caroline ABADIE
Députée de l'Isère

Vienne, jeudi 26 juillet 2018

Objet : Fond de Développement pour la Vie Associative

Monsieur le Maire,

Suite à la suppression de la réserve parlementaire dans le cadre du projet de loi de confiance dans l'action politique et afin de maintenir le soutien aux associations locales, le Gouvernement a abondé cette année le Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) à hauteur de 25 millions d'Euros.

Le 8 juin dernier, le décret d'application sur le fonctionnement du FDVA a été publié et les associations peuvent désormais solliciter ce fond.

Concernant les champs d'intervention du FDVA :

- Il continue d'attribuer des concours financiers au profit des associations pour la formation des bénévoles élus ou de responsables d'activités associatives.
- Il peut également financer au plan national, les études et expérimentations contribuant au développement de la vie associative dans une perspective d'innovation sociale.
- Au niveau départemental il contribue au financement de l'activité classique d'une association, la mise en œuvre de projets ou d'activités associatifs dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

Les associations intéressées ont jusqu'au **vendredi 21 septembre 2018** pour déposer leur demande de subvention. Vous pouvez retrouver la procédure de dépôt sur le site internet : **www.associations.gouv.fr**.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

Caroline ABADIE

